**ARRETE PORTANT NOMINATION STAGIAIRE**

**DANS LE 1ER GRADE D’UN CADRE D’EMPLOIS**

**RELEVANT DU NOUVEL ESPACE STATUTAIRE (N.E.S.)**

**(rédacteur, assistant d’enseignement artistique, assistant de conservation,**

**éducateur territorial des A.P.S., animateur, technicien ou chef de service de police municipale)**

(Fonctionnaire à temps complet – Détachement pour stage promotion interne - Non dispensé de stage)

Le Maire de .........................................................

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié relatif aux positions de détachement, hors-cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l’intégration ;

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l’échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d’emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° …………….. du ……………………. portant statut particulier du cadre d’emplois des ……………………………………………………. ;

Vu la création (ou la vacance) au tableau des effectifs d’un poste de …………………………… à temps complet à compter du ........................... ;

Vu la déclaration de création (ou de vacance) de poste adressée au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes ;

Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du (pour les collectivités affiliées) ;

Vu l’inscription de M................................................................................... sur la liste d’aptitude d’accès au grade de ........................................... par voie de promotion interne au titre de l’année ..................... établie par le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale (pour les collectivités affiliées) ;

Vu la situation de **M**..................................................................., titulaire au ...............ème échelon du grade de …………………………………………………., indice brut ................ depuis le ......................................... avec une ancienneté restante de............................................... ;

**ARRETE**

ARTICLE 1 - A compter du ......................................., **M**....................................................................., né(e) le .................................................. est nommé(e) dans le cadre d’emplois des ……………………………………………………. dans le grade de …………………………………. stagiaire à temps complet.

ARTICLE 2 - A compter de cette date, l’intéressé(e) sera classé(e) au …….ème échelon de son grade, I.B. …….., avec une ancienneté de ……………

ARTICLE 3 - L’intéressé(e) effectuera le stage de 6 mois prévu par le statut particulier du cadre d’emplois.

Ce stage pourra être prolongé d’une durée maximale de ....... conformément aux dispositions du statut particulier du cadre d’emplois.

ARTICLE 4 - Pendant la durée de son stage, l’intéressé(e) est placé(e) en position de détachement conformément aux dispositions de l’article 2/12ème alinéa du décret n° 86-68 précité.

ARTICLE 5 - Pour les chefs de service de police municipale : Le stage commence par une période obligatoire de formation de 4 mois organisée par le C.N.F.P.T. et dont le contenu est fixé par décret.

ARTICLE 6 - Le présent arrêté sera :

- transmis au représentant de l’Etat,

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à ........................................

Le .............................................

PUBLIE LE :

NOTIFIE A L’AGENT LE : Le Maire,

*(date et signature)*